

CONTRATS AIDÉS

PUBLIC

Salariés en contrats aidés CAE et CAV.

CERTIFICATIONS

Toutes certifications de tous niveaux

RESUME DE L'ACTION

A la faveur d'une démarche d'accès à la VAE, un organisme de formation informe les établissements et les personnes en contrats aidés des dispositifs de formation et d'aide à l'emploi puis, un consultant RH;(Liaison-France) accompagne des groupes de personnes en contrats aidés à réaliser leur projet professionnel, quelles que soient les certifications qu'elles recherchent et ceci jusque après les jurys.

L'intervention conjointe de l'organisme de formation et du consultant permet de couvrir tous les besoins d'accompagnement des personnes.

L'action aboutit à des validations totales et constate peu d'abandons.

Le montage et la conduite de l'action se limitent, pour la DDTEFP, à l'élaboration d'une convention précise quant au contenu de la prestation et à son contrôle lors des bilans intermédiaires et finaux.

AVEC QUI ?

DDTEFP - Organisme de formation
Consultant RH Liaison France

DURÉE DE L'ACTION

15 mois

FINANCEMENT

DDTEFP

LES RÉSULTATS

18+15 personnes informées.

8 validations - agents de vente - auxiliaires de vie - sanitaire – tourisme – gestion – secrétariat - assurance. Les autres sont en attente de passation en jurys.

Impact sur le territoire: Qualifier des personnes à la recherche d'un emploi durable dans des secteurs impactés par les départs en retraite des salariés titulaires.

OUTILS

Convention DDTEFP - Consultant
RH Liaison France

CONTEXTE

Les contrats aidés voient leur terme arriver sans que leur expérience soit reconnue ni valorisée et la responsabilité des employeurs à les doter des formations et des outils nécessaires n'y suffit pas. Les sorties vers l'emploi ordinaire demeurent trop rares alors que certaines personnes ont acquis des compétences en enchaînant plusieurs contrats.

La DDTEFP est sensible à ce phénomène. Elle a en charge de faire progresser les flux de parcours VAE et s'est vue faire une offre de service par un consultant en gestion des ressources humaines dont la compétence lui a paru particulièrement adaptée.

HISTORIQUE DU MONTAGE ET DE LA MISE EN OEUVRE

INITIATIVE ET DÉROULEMENT

Origine: 2006 - La chargée de la VAE DDTEFP propose à l'organisme de formation chargé de l'accompagnement /formation des contrats aidés d'intégrer la VAE dans les solutions qui leur sont offertes. Elle passe commande au consultant (Liaison-France) de l'accompagnement VAE proprement dit en concevant qu'il est à même d'assurer l'accompagnement depuis le premier accueil information jusqu'à la validation et ensuite si nécessaire et ceci quel que soit la certification choisie.

Phase 1 - Elaboration d'une convention avec le consultant comportant un cahier des charges précis de l'ensemble de la prestation, des objectifs à atteindre et des méthodes à employer pour l'accompagnement de 18 personnes; échanges avec les responsables des ressources humaines et l'encadrement immédiat de la personne en contrat aidé

Phase 2 - Rencontres et informations collectives, par l'OF, dans leurs structures employeurs ou dans ses locaux (au nom de la DDTEFP); co animée avec le consultant et rassemblant des personnes manifestant leur intérêt pour la VAE.

Phase 3 - Inscription de 50% des personnes aux premiers entretiens conduits à 2 (OF+C°)

Phase 4 - Constitution d'un groupe animé, par le consultant qui assure un accompagnement à la VAE dans le cadre du projet professionnel et pouvant comporter toutes les solutions de formation, d'aide à l'autonomie, d'accès à la VAE. L'OF demeure en contact avec les personnes et leurs employeurs. Le consultant informe de l'évolution du projet professionnel, de la VAE envisagée et anticipe les possibilités de recrutement et des compléments de formation à organiser. Sensibilisation des organismes valideurs devant instruire les dossiers et présentation aux jurys.

Phase 5 - Bilan fin 2007 en présence de quelques employeurs et reproduction de l'action pour 15 personnes avec des groupes commençant à la même date.

OU EN EST ON AUJOURD'HUI ?

Toutes les personnes qui ont engagé la démarche de VAE ont été accompagnées jusqu'au jury avec, en mars 2008, 8 validations complètes: 2 agents de vente - 2 Auxiliaire de vie. Les autres candidats se distribuent en Educateur spécialisé - DEAVS - Bac pro sécurité - BTS - TP agent technique...

La consultante de LIAISON France accompagne les personnes dans l'émergence et la réalisation d'un projet à l'aide de la reconnaissance d'acquis et de validations

L'action entre dans sa seconde phase en tirant les enseignements de la première, à savoir un meilleur ciblage des publics et une présence plus intense aux employeurs, assurée par l'organisme de formation chargé de l'accompagnement courant des contrats aidés.

L'information collective est effectuée et les premiers entretiens sont réalisés.

L'organisme de formation, installé (initialement; ce n'est plus le cas) dans les locaux de l'ANPE, permet la régulation des dossiers administratifs et la mobilisation des agents pour le développement de la VAE.

Les acteurs constatent les effets positifs sur l'expression et la progression personnelles des personnes

PERSPECTIVES

Trouver les voies et moyens de mieux engager les employeurs.

Effets induits sur le développement d'actions similaires avec d'autres structures en approfondissant le choix des titres.

GRUPE PROJET

Pas de groupe projet - Il s'agit d'une prestation achetée par la DDTEFP à un consultant RH, local au moyen d'une convention contrôlée par un bilan intermédiaire et un bilan final.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

RESSOURCES PRÉEXISTANTES

La chargée de VAE à la **DDTEFP** dispose d'une expérience antérieure de commande publique et d'élaboration des conventions afférentes.

L'organisme de formation chargé de l'accompagnement continu des contrats aidés fait partie du paysage institutionnel local tant en ce qui concerne les employeurs que les autorités publiques.

Le consultant, spécialiste des ressources humaines a déjà travaillé sur les compétences et les publics en difficultés.

COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LE SERVICE PUBLIC

DDTEFP

Utiliser les leviers et les moyens de la VAE pour monter une action d'accompagnement de projet professionnel et d'insertion.

Savoir identifier et utiliser les ressources locales et les articuler dans la réalisation de l'action avec une grande économie de moyens en termes de régulation.

Capacité à élaborer un cahier des charges conventionnel dont la précision évite ensuite la surveillance et permet un contrôle transparent.

ANPE

Apport de son concours pour le traitement des dossiers, sans pour autant avoir été associée à la conception du projet.

COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LES PARTENAIRES

L'organisme de formation incorpore dans l'action son savoir faire en matière de connaissance des publics, de leurs employeurs et du paysage institutionnel de l'insertion professionnelle.

L'expérience et l'ingénierie du consultant RH, référent lui permet également d'emporter la confiance de la DDTEFP et des employeurs.

RISQUES IDENTIFIÉS ET OBSTACLES FRANCHIS

La faible mobilisation des employeurs et le fait que l'encadrement de proximité des contrats aidés n'ait pas été associé à l'élaboration et à la conduite de l'action.

L'information des certificateurs sur les caractéristiques particulières de l'action collective et des publics

A RETENIR POUR TRANSFÉRER

Un professionnel (organisme de formation) avec des qualités « commerciales » pour emporter l'adhésion des personnes en contrats aidés et de leurs employeurs, et dépasser les contraintes.

L'expertise du consultant RH chargé de l'accompagnement polyvalent, à même de conduire les personnes vers tous les titres et diplômes en leur donnant accès aux ressources existantes.

Les liaisons constantes entre les deux référents (OF et Consultant RH) des candidats à la VAE et la qualité de l'offre de service ouvrant sur toutes les possibilités de formation, de certification et d'insertion.

La simplicité du montage et du pilotage.

CONTACTS

Pascale RUDEAUX
Maryse FAURE

DDTEFP 02/54/53/80/20
LIAISON FRANCE